

MAIRIE DE CLAVIERS
83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté de dérogation de tonnage temporaire

N° 160/2022

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de LEROY MERLIN du 07/11/2022

Considérant la nécessité d'effectuer une livraison Villa SERENA – 380 chemin St Anne – 83830 CLAVIERS

ARRETE :

Article 1 : par dérogation aux prescriptions de l'arrêté du *26 juin 2007 - N°46/2007* - réglementant la circulation des poids lourds, la livraison de matériaux par LEROY MERLIN est autorisée sur le chantier Villa SERENA – 380 chemin St Anne – le 15/11/2022

Article 2 : un camion de 19 T doit faire la livraison chez M. MAC CONVILLE, S/C M. BRAULT Jean-Pierre.

Article 3 : Un constat d'état des lieux doit être effectué avec le Garde Champêtre avant la première livraison et en fin des livraisons.

Article 4 : Le Maire et le Garde Champêtre, chacun en ce qui le concerne, est chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 08/11/2022

Affiché en Mairie le 09/11/2022

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 09/11/2022